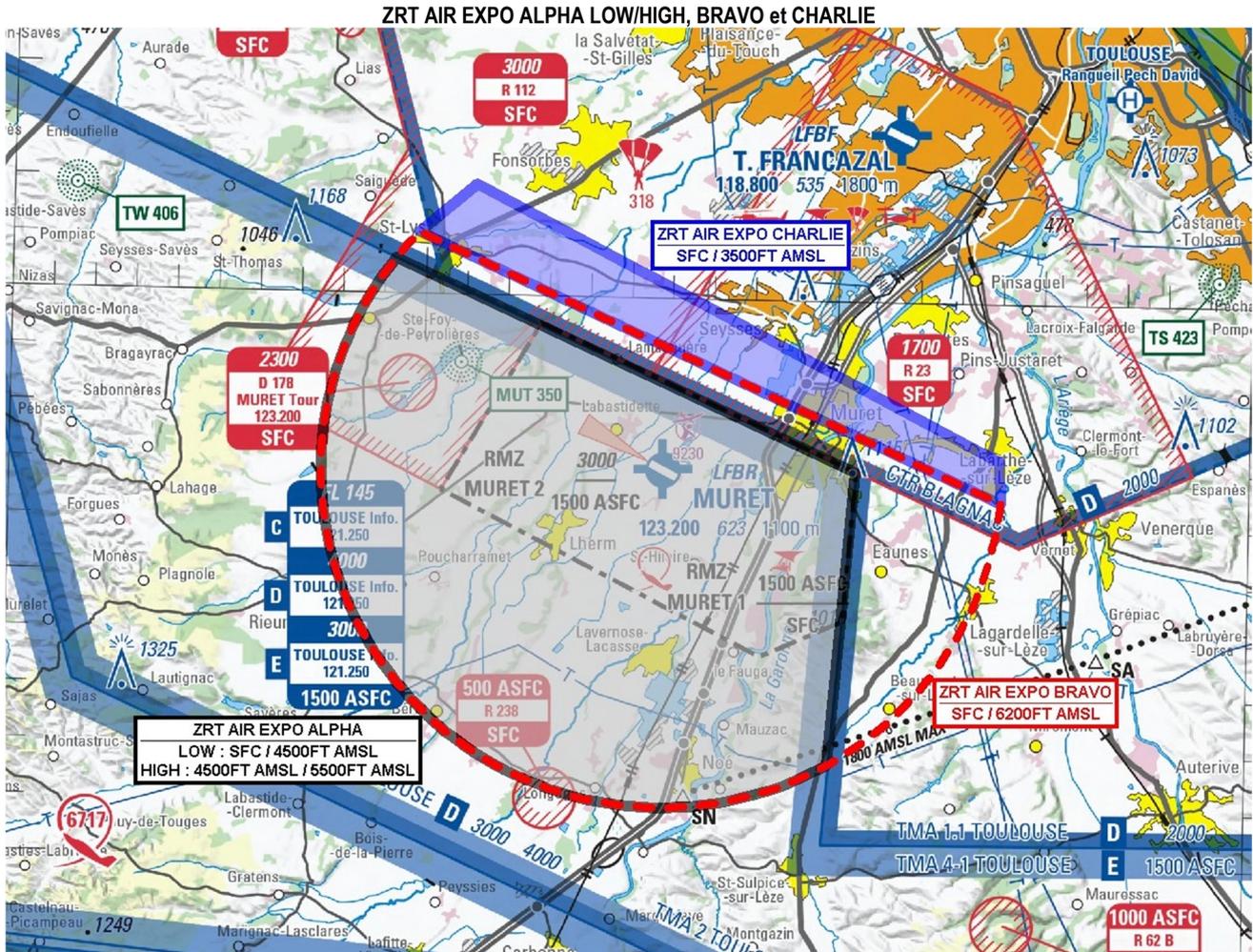


Objet : Création de quatre Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour la manifestation aérienne AIR EXPO 2025 à Muret Lherm

En vigueur : Du lundi 28 avril au samedi 10 mai 2025

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD Toulouse Blagnac LFBO, Toulouse Francazal LFBF, Muret Lherm LFBF.



ACTIVITÉ

Manifestation aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT AIR EXPO ALPHA LOW :
 28-08 : 0700-1830 (activable chaque jour 1h max dans le créneau)
 09 : 0700-1900
 10 : 0700-1800

ZRT AIR EXPO ALPHA HIGH :
 28-09 : 0700-1800 (activable une seule journée et 02h00 max dans le créneau)
 10 : 0700-1800 (activable 02h00 max dans le créneau)

ZRT AIR EXPO BRAVO et CHARLIE activables simultanément par NOTAM (préavis 48H) :
 05-09 : 0700-1800 (une seule journée et 02h00 max dans le créneau)
 10 : 0700-1800 (01h00 max dans le créneau)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
 Muret TWR : 123.200 MHz
 Toulouse INFO : 121.250 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

Muret TWR

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :
 - les aéronefs participant à la manifestation
 - les aéronefs basés, selon des modalités définies entre la Direction des vols et Muret TWR.
 - les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions sur notification auprès de l'organisme gestionnaire.

SERVICES RENDUS

-Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés :
 Les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

-Dans les parties des ZRT se substituant aux portions d'espaces aériens non contrôlés :
 Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT AIR EXPO ALPHA	ZRT AIR EXPO BRAVO	ZRT AIR EXPO CHARLIE
<p>Limites latérales 43°21'46"N,001°19'58"E arc horaire de 6nm de rayon centré sur 43°26'57"N,001°15'49"E 43°30'37"N,001°09'17"E 43°26'58"N,001°20'30"E 43°21'46"N,001°19'58"E</p> <p>Limites verticales LOW : SFC / 4500FT AMSL HIGH : 4500FT AMSL / 5500FT AMSL</p>	<p>Limites latérales 43°26'28"N,001°24'02"E arc horaire de 6nm de rayon centré sur 43°26'57"N,001°15'49"E 43°31'05"N,001°09'50"E 43°26'28"N,001°24'02"E</p> <p>Limites verticales SFC / 6200FT AMSL</p>	<p>Limites latérales 43°26'28"N,001°24'02"E 43°31'05"N,001°09'50"E 43°31'57"N,001°11'12"E 43°27'12"N,001°23'59"E 43°26'28"N,001°24'02"E</p> <p>Limites verticales SFC / 3500FT AMSL</p>

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les zones suivantes ne seront pas activées pendant les horaires d'activation effective des ZRT AIR EXPO :

- LF-D 178 Sainte Foy de Peyrolières
- LF-R 112 Fonsorbes

Activités suspendues pendant les horaires d'activation effective des ZRT AIR EXPO :

- AEM 9230 Muret
- Voltige 6702 Muret
- Aéronefs sans équipage à bord, Muret-Rayat

Restrictions sur les procédures arrivée/départ de LFBO et LFBF (publications complémentaires par NOTAM) :

- plancher des STAR SECHE, LMB, TOPTU et ASPET modifié au FL080
- plancher des attentes SURAS et SULIT relevé au FL080

❖ **Toulouse Blagnac LFBO :**

- Procédures d'approche 32L et 32R via les IAF SULIT, OGRIL et AGENO suspendues (guidage radar)
- API 32L et 32R modifiées en altitude : montée vers le FL080 sauf clairance contraire des services ATS
- Les départs GAUDE 7A et LMB7A seront modifiés par NOTAM

❖ **Toulouse Franczal LFBF :**

- SID TW1A suspendu
- SID TLF1A interdits (uniquement lorsque ZRT AIR EXPO BRAVO active)
- Procédures d'approche 11/29 via les IAF SULIT, SURAS, TLF et IBF11 suspendues (guidage radar et uniquement pour les ZRT AIR EXPO ALPHA LOW/HIGH)
- Procédures d'approche 11/29 interdites lorsque ZRT AIR EXPO BRAVO active
- API29 modifiée : montée vers le FL070, pente mini 4% pour les procédures NDB, et 5% pour les procédures RNAV